



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2014

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres composant le conseil municipal : 33
Nombre de membres en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le dimanche six avril deux mille quatorze, à dix heures zéro minute, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence du Docteur André GARRON, maire sortant.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 31

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, RE Daniel, BORELLI Huguette, BOUBEKER Patrick, PICOT Joël, ZUCK Bernard, LE TALLEC Jean-Claude, BERTRAND Huguette, BIAU Joël, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, DELGADO Alexandra, BESSET Monique, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, GANDIN Frédéric, CHAOUCHÉ Dalel, BOUTIER Jean-Paul, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN-LALOGÉ Martine, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne.

Absents excusés ayant donné procuration :

Aucune

Absents excusés :

GRISOLLE René,
MAIRESSE Aude.

La séance est ouverte ce dimanche 6 avril 2014, à 10 h 00, sous la présidence de son maire sortant, le docteur André GARRON, pour l'installation du nouveau conseil municipal.

Interventions :

Le docteur André GARRON, maire sortant (discours) : (06 :10)
Monsieur Jean-Pierre LUQUAND, conseiller municipal (discours) : (04 :01)
Monsieur Régis CHEVROT, conseil municipal (discours) : (04 :05)
Docteur André GARRON, maire : (09 :15)
Madame Martine AUTRAN-LALOGÉ : (discours) : (00 :39)
Docteur André GARRON, maire : (00 :10)
Monsieur Jean-Paul BOUTIER, conseiller municipal (discours) : (03 :40)
Docteur André GARRON, maire : (03 :36)

La présidence est ensuite confiée au doyen d'âge, M RE Daniel qui procède à l'appel nominal des membres présents.

Il est procédé ensuite à la désignation du secrétaire de séance, pour ce conseil municipal il conviendra de désigner la personne la plus jeune, à savoir :

- Madame Dalel CHAOUCHE

Interventions :

Monsieur Daniel RE : (02 :59)

ORDRE DU JOUR

Ordre	Objet du projet de délibération	Rapporteur
1	Election du maire	Doyen d'âge
2	Détermination du nombre d'adjoints au maire	Maire
3	Election de la liste d'adjoints	Maire

Délibération n°1

Objet : Direction des affaires générales – Election du maire. (11 :24)

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, monsieur Daniel RE, a pris la présidence de l'assemblée.

Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

Monsieur RE Daniel procède à la désignation de deux assesseurs : Mme BESSET Monique et Monsieur BOUTIER Jean-Paul pour procéder au dépouillement des votes.

Sont candidats :

- André GARRON
- Régis CHEVROT

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)

Nombre de votants (enveloppes déposées) : trente et un (31)

Nombre de suffrages déclarés nul ou blanc par le bureau : trois (3)

Nombre de suffrage exprimé : vingt-huit (28)

Majorité absolue : quinze (15)

Candidats :

- André GARRON : 26 voix
- Régis CHEVROT : 2 voix

Compte tenu des résultats du 1^{er} tour de scrutin monsieur André GARRON est proclamé maire à la majorité absolue et a été immédiatement installé.

Monsieur RE Daniel remet son écharpe de maire à monsieur André GARRON et lui passe la présidence de l'assemblée. (01 :10)

Docteur André GARRON (discours suite à son élection) (02 :28)

Délibération n°2

Objet : Direction des affaires générales – Détermination du nombre d'adjoints au maire.

Rapporteur : Docteur André GARRON, maire.

En cas de renouvellement intégral du conseil municipal et en particulier après le renouvellement général des conseillers municipaux des 23 et 30 mars 2014, l'élection des adjoints suit, en règle générale, immédiatement l'élection du maire, après que le conseil municipal ait délibéré sur le nombre d'adjoints.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

L'importance des fonctions du maire en nombre et en diversité nécessite pour la ville de Solliès-Pont qu'il soit créé neuf (9) postes d'adjoints.

Ouverture du débat :

Interventions :

Docteur André GARRON, maire : (00 :32)

Exprimés : 31

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 3 (monsieur Jean-Pierre LUQUAND, madame AUTRAN-LALOGUE Martine, monsieur BOUTIER Jean-Paul)

.....ADOPTÉE

Délibération n°3

Objet : Direction des affaires générales – Election de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Rapporteur : Docteur André GARRON, maire.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le maire propose un délai de dix minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Interventions :

Monsieur Jean-Pierre LUQUAND, conseiller municipal : (01 :03)

Docteur André GARRON, maire : (00 :40)

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée :
La liste COIQUAULT.

Résultats du premier tour de scrutin : (07 :59)

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro (0)

Nombre de votants (enveloppes déposées) : trente et un (31)

Nombre de suffrages déclarés nul ou blanc par le bureau : trois (3)

Nombre de suffrage exprimé : vingt-huit (28)

Majorité absolue : quinze (15)

Listes :

- Liste COIQUAULT : 23 voix

Compte tenu des résultats du 1^{er} tour de scrutin, monsieur le maire a proclamé les adjoints et a immédiatement installé les candidats figurant que la liste conduite M Jean-Pierre COIQUAULT : (01 :11)

LISTE COIQUAULT

COIQUAULT Jean-Pierre

DUPONT Thierry

LAURERI Philippe

RAVINAL Danièle

FINO Joseph

LAKS Joëlle

CAPELA Marie-Pierre

GOTTA-SMADJA Marie-Aurore

FOUCOU Roseline

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-dessus.

Monsieur le maire procède à la distribution des écharpes à chacun de ses adjoints, dans l'ordre de la liste. (08 :48)

➤ Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 17 avril 2014 à 18h30 à la salle des fêtes. (03 :38)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce dimanche 6 avril 2014 à 11h20.

Les débats du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio qui est consultable au secrétariat de la direction générale dès l'affichage du compte rendu de séance.

Le compte rendu de séance est affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales et le procès verbal est publié au recueil des actes administratifs

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

